

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le douze juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Monsieur Mickaël VALLÉE (*arrivé à 19 heures 10*), Madame Valérie VÉRON (*arrivée à 19 heures 20*), Madame Sabine ANGINARD, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Olivier CADIOT (*arrivé à 19 heures 20*), Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Jennifer GODIN (*arrivée à 19 heures 30*), Monsieur Frank GUILLAUDEUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Monsieur Jean-Charles OLIVE (*arrivé à 19 heures 20*), Madame Dominique RIOU et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD *ayant donné pouvoir à Monsieur David ÉVAIN*, Monsieur Nicolas LEDUC, Madame Laëtitia NYS *ayant donné pouvoir à Madame Léa GUILLET*, Madame Marie-Danielle RICHARD, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL *ayant donné pouvoir à Monsieur Frank GUILLAUDEUX*

ABSENTES : Madame Louise MOREAU et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Catherine HAMON

Nombre de conseillers	
En exercice	33
Présents	25
Votants	28

DCM n°146/2024 - 8.8.2	Plan de lutte contre les déchets abandonnés - appel à projet CITEO - convention
-------------------------------	--

Rapporteur : Monsieur LÉPICIER

Dans le cadre de l'appel à projet lancé par l'éco-organisme CITEO, chaque commune a la possibilité de solliciter des fonds pour un soutien dans le cadre d'un plan de lutte contre les déchets abandonnés, ce qui comprend :

- les déchets abandonnés diffus (mégots, sacs plastiques, emballages vides, papiers),
- les déchets liés aux dépôts contraires au règlement de collecte (déchets non triés et laissés à proximité des dispositifs de collecte),
- les déchets concentrés qui correspondent à des dépôts sauvages illégaux.

Ce fonds est estimé à 20 736,00 euros par an pour la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE.

Les soutiens financiers sont annuels et ne dépendent pas des dépenses engagées ou non par la collectivité sur cette thématique.

Les pièces nécessaires à la constitution du dossier sont les suivantes :

- un questionnaire à renseigner et le Plan de Lutte contre les Déchets Abandonnés à formaliser,
- le recensement des points régulièrement sujets à la présence des déchets d'emballages abandonnés (« hotspots d'emballages »),
- le renseignement des éléments portant sur l'organisation et les charges liées aux opérations de nettoyage,
- le suivi et l'évaluation des actions.

Pour bénéficier de ce fonds, la commune devrait signer une convention pluriannuelle valable deux ans, renouvelable une fois.

Ce dispositif a démarré en 2023. Si la convention et la délibération sont approuvées avant la fin du premier semestre 2024, il y aura rétroactivité sur l'année 2024. Ce financement est annoncé sur une période de cinq ans (2024 à 2029).

Le modèle-type de convention à signer a été transmis aux élus le 12 juin 2024.

Monsieur le Maire dit qu'il souhaite que les documents qui seraient à transmettre à l'éco-organisme CITEO ne soient pas trop contraignants pour les services. Monsieur LÉPICIER pose la question du contrôle des actions menées par la commune en vue du versement de ce fonds.

Considérant l'avis favorable des membres du bureau municipal réunis le 30 avril 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **PREND ACTE** de cet appel à projets lancé par l'éco-organisme CITEO ;
- **DÉCIDE D'ADHÉRER** à cet appel à projet ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention pluriannuelle correspondante, convention annexée à la présente délibération, et à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibération publiée le 28 juin 2024

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**

**Le secrétaire de séance,
Catherine HAMON**

Envoyé et reçu en Préfecture
ID : 044-200078079-20240618-DCM_146_06_2024-DE



